

Compte rendu de la réunion du 2/05/2017 avec les délégués du personnel **réponses aux questions posées par les délégués:**

1°) Pouvez-vous nous présenter la nouvelle convention collective et ses incidences pour les personnels de l'UCO Laval ? En particulier pour les vacataires et les assistantes.

Une présentation a été faite du processus de refonte en cours et des incidences potentielles identifiables à ce jour. Cette présentation sera réitérée lors d'une réunion du personnel permanent du 9 mai

en résumé : une branche professionnelle est créée, la confédération de l'enseignement privé à but non lucratif (CEPNL) regroupant la FNOGEC, l'UDESCA, la FESIC et l'AEIUC Une convention collective réunit les 10 conventions collectives couvertes par ces fédérations d'établissements et est applicable depuis le 12/04/2017. Mais pour l'instant cela ne change rien car elle distingue chaque catégorie du personnel par type d'établissement. Un travail de convergence est en cours et donnera lieu à un travail de reclassification du personnel dans quelques années. Cet été l'état va "étendre" (terme juridique) cette convention , elle s'appliquera alors obligatoirement à partir du 1/01/2018 à tous les établissements dont le code APE est compris dans la CEPNL. L'UCO Laval qui faisait référence à la convention UDESCA de 2002 devra donc l'appliquer intégralement à compter de 2018. Concrètement nombre de vacataires en CDD passeront en CDI intermittents, et nous devons vérifier que notre pratique est conforme concernant les provisions pour les indemnités de départ en retraite et pour l'application des primes d'ancienneté aux permanents. De plus une question se pose pour tous les campus UCO sur les modalités d'application de la règle de 40% de temps de recherche en moyenne pour les enseignants chercheurs (statut que nous n'appliquons pas à ce jour à l'UCO Laval). Une étude menée par un avocat pour mesurer l'impact pour tous les campus devrait être commanditée prochainement.

2°) Nous connaissons depuis mardi 25 avril une période de froid inhabituel. Les salles de cours et les locaux administratifs ne sont pas chauffés. De nombreux salariés se sont plaints d'avoir froid.

Nous aimerions savoir quelle est la procédure qui a été suivie pour informer M. Clayer de cette situation. Et en l'absence de remise en route du chauffage 2 jours après (aujourd'hui jeudi 27 avril), quelles démarches sont envisageables (et auprès de qui) pour s'assurer que le chauffage puisse être remis en route en cas de prolongation de la situation? ou dans le cas d'une situation similaire dans les prochains mois ?

Les problèmes de coordination des moyens du campus sont assurés par la Coordinatrice du campus. Chacun est invité à lui faire part directement des dysfonctionnements qu'il constate. L'insuffisance de chauffage dans les bureaux ou les salles de cours font partie de ces dysfonctionnements. A ce jour aucune remarque concernant le chauffage ne lui aurait été formulée.

Autres points abordés :

Les délégués ont été informés d'un travail en cours pour la mise en oeuvre à la rentrée 2018 d'un cycle en 2 ans menant à un titre homologué de niveau 1 dans le secteur bancaire.